

Image not found or type unknown



Droit de l'aquisition à la nationalité française

Par **nouei**, le **24/02/2010** à **15:50**

bonjour, j'ai eu une réponse négatif au prés du tribunal de grande instance de Paris 11 ieme sous le motif que mes parents se sont mariés après ma naissance et il ne m'a pas reconnu mon père était français résidant en France, j'ai donc fait des recherches et j'ai fait une demande de grâce au prés du greffier et lui envoyant un acte de reconnaissance je voulais savoir combien de temps pourrais-je avoir une réponse et si j'ai des chances d'avoir une réponse positif merci